ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense : personnel

Question écrite n° 43496

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation sur la situation des personnels civils des transmissions du ministere de la defense. Ce corps est compose de 834 personnels, 101 inspecteurs des transmissions, 357 controleurs et 376 agents techniques de l'electronique qui relevent du statut de la fonction publique. Or, en dix ans, 447 postes sur 1281 - soit 34 % - ont ete supprimes. Le corps des transmissions est un outil precieux, indispensable a la defense a l'aube de la professionnalisation des armees. Compte tenu des reductions de personnels precitees et de la reforme des armees, il lui demande s'il ne serait pas judicieux dans le cadre du projet de reforme de l'Etat, de fusionner tous les corps techniques du ministere de la defense en un seul grand corps ?

Texte de la réponse

Les personnels civils du service des transmissions du ministere de la defense appartiennent a plusieurs corps de fonctionnaires. Chacun de ces corps se caracterise par des missions, un deroulement de carriere et une grille de remuneration qui lui sont propres. C'est ainsi que les corps des inspecteurs des transmissions, des controleurs des transmissions et des agents techniques de l'electronique sont respectivement classes dans les categories A, B et C de la fonction publique. Les differences de niveau qui affectent ces corps ne permettent donc pas de fusion entre eux.

Données clés

Auteur : M. Delnatte Patrick
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43496
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation
Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5252
Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6889